

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LEZ-FONTAINE**

MARDI 26 FEVRIER 2019

Convocation :
20 février 2019

Date d'affichage :
27 février 2019

Présents : Christophe DECHERF, Sandrine CORRIER, Philippe HANOT, Jérôme HONORE, Sylvain JOURDAIN, Gwladys LEBLANC, Véronique NICQ, Julien VIARD, Sandrine VINCENT

Absent excusé : Sébastien DEMANEZ

Secrétaire de séance : Gwladys LEBLANC

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, le maire donne lecture de l'ordre du jour.

- 1) **Signature du procès-verbal de la réunion de conseil du 4 décembre 2018.**

- 2) **DELIBERATION : refus de fiscalisation de la Défense Extérieure Contre l'Incendie :**

La commune a adhéré au SIDEN-SIAN pour la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2018, la cotisation communale s'établit à 5 euros multiplié par le nombre d'habitants soit 1 190,00 euros.

Par ailleurs, le comité syndical a décidé de mettre en place la fiscalisation de cette contribution. Mais le conseil a la possibilité de refuser cette fiscalisation et de décider de financer cette contribution sur le budget communal.

Cette position a déjà été prise l'année passée.

Dans ce cas, il y a lieu de délibérer contre le recouvrement de la cotisation par voie de fiscalisation.

Le maire propose d'affecter le paiement de cette contribution syndicale sur le budget de la commune à hauteur de son montant de 1 190,00 €

Après délibération, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3) DELIBERATION : création de poste – emploi Parcours Emploi Compétence

Suite à l'arrivée à son terme du contrat de Mme Corinne GENARD, le maire propose à l'assemblée la création d'un poste en PEC, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien et aide à l'école (cantine+ garderie) à raison de 20 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'un an à compter du 4 mars 2019.

L'Etat prendra en charge une partie de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale, en fonction de la personne engagée.

Après délibération, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4) Remplacement de l'employé communal en charge des espaces verts.

Le contrat de Monsieur DENIS a pris fin le 3 janvier 2019.

Pour assurer le traitement des espaces verts, quatre possibilités s'offrent au conseil.

- 1- Faire appel à une entreprise privée. A cet effet, un devis a été demandé à une entreprise communale.
- 2- Embaucher une personne en Contrat à Durée Déterminée pour une durée de 20heures/semaine.
- 3- Faire réaliser les travaux par un auto-entrepreneur.
- 4- Recruter une personne éligible au contrat Parcours Emploi Compétence, ce qui impose la présence d'un tuteur et la mise en place d'un projet de formation accepté par Pôle Emploi.

Le maire présente aux membres de l'assemblée les diverses options, demande de comparer prix et prestations afin de décider de la solution préférable pour la commune.

Après évaluation des diverses hypothèses, il est décidé de privilégier dans la mesure du possible le recrutement d'une personne éligible au contrat Parcours Emploi Compétence. La mairie dispose de plusieurs candidatures dont l'éligibilité ne sera connue que dans les prochains jours.

5) TABLEAU DE PERMANENCES POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES ; Dimanche 26 mai 2019

8h – 10h	Christophe DECHERF – Philippe HANOT – Julien VIARD
10h – 12h	Sandrine CORRIER – Sébastien DEMANEZ – Jérôme HONORE
12h – 14h	Sandrine VINCENT – Véronique NICQ
14h – 16h	Sandrine VINCENT – Véronique NICQ
16h – 18h	Christophe DECHERF – Sylvain JOURDAIN – Gwladys LEBLANC

6) Questions diverses

CHAPELLE DU TRIEU

L'éclairage intérieur a été installé. Il est activé par détecteur de présence. L'éclairage extérieur par le sol est défectueux. Cinq lampes LED sont hors service. Un devis est demandé pour réparer le dispositif.

DYSFONCTIONNEMENTS ELECTRIQUES SUR LA PLACE

Un problème de phase a été détecté. Plusieurs équipements ont dû être remplacés (horloge astronomique, disjoncteurs différentiels). EDF Collectivités, fournisseur de l'énergie, a été informé de l'existence du problème et invité à intervenir dans les meilleurs délais. Le maire suit le dossier.

CALVAIRE rue Haute/rue d'Offies

Les services de la Communauté de Communes sont venus constater avec Philippe HANOT les travaux qu'il conviendrait de réaliser pour rénover le calvaire (ravalement et nouvelle toiture). Il y aurait lieu de louer des échafaudages et un karcher sableur. Compte tenu du coût de location des échafaudages, des problèmes d'assurance que pourrait causer un accident éventuel sur le chantier, il est décidé de demander un devis à un artisan. Philippe HANOT est chargé du dossier.

ABRI A VELOS

L'Association de Parents d'Elèves a proposé d'acheter des vélos à mettre à disposition des élèves de notre école. Pour pouvoir les stocker en sécurité, un abri fermé devra être érigé dans une partie du préau. Un devis sera demandé. De même pour l'allée en façade de l'école dont les dalles se sont soulevées en raison du gel hivernal.

CHANTIERS D'INSERTION

Il est proposé de demander une intervention des chantiers d'insertion pour repeindre la rambarde d'accès à la salle d'honneur de la mairie et pour lasurer les huisseries de l'école et de la maison CUNIN.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h 20.

Le Maire
Christophe DECHERF

Sandrine CORRIER

Philippe HANOT Jérôme HONORE

Sylvain JOURDAIN

Gwladys LEBLANC

Véronique NICQ

Julien VIARD

Sandrine VINCENT